

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 15 février 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Madame Chantal CHARBONNIER, Maire.

Etaient présents : J. POTHERAT, C. PARET, P. ROUSSELLE, M.C. SAMPIC, A. ROLLET, B. BELARGENT, MC CHATELAIN, A. MUZIOT, S. DELCROIX, N. VINCENT, V. LOWYCK, M. GEFFROY

Etaient absents excusés : G. GAVILLON (pouvoir à A. ROLLET), P. SIMON (pouvoir à C. CHARBONNIER), C. CORNELIS (pouvoir à P. ROUSSELLE), P. MERCIER (pouvoir à M. GEFFROY)

Monsieur BELARGENT est élu secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2018

2 ADMINISTRATION GENERALE

- Police municipale

3– FINANCES - PERSONNEL

- Ratio promus-promouvables

4– AFFAIRES SCOLAIRES – ANIMATIONS

- Animations 2018

5– TRAVAUX

- Maitrise d'œuvre réhabilitation de l'Eglise – consultation et demande de subventions
- Programmation 2018 – travaux de voirie par la CCSA

6– URBANISME

- Rétrocession parcelle rue Philipponne – servitude réseau d'eau pluvial

7 – ENVIRONNEMENT

- Validation Plan Prévention des Risques Inondations

8 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2018

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – ADMINISTRATION GENERALE

Police municipale – convention de mutualisation

M. DUTHE, responsable de la police municipale de St Florentin a présenté son service aux élus avant la réunion de conseil municipal. Il a rappelé que les agents de police sont sous les ordres du maire de la commune sur laquelle ils interviennent. Seul le maire choisit les missions liées au pouvoir de police du maire qu'il souhaite confier au service de police municipale.

Ce projet de mutualisation qui rassemble à ce jour 8 communes oblige le recrutement de 2 agents et l'acquisition d'un véhicule.

Délibération n° DEL2018/7 : Convention de mutualisation – police municipale de St Florentin

Visas

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le décret n°2005-1148 en date du 6 septembre 2005 relatif à la mise en fourrière des véhicules et modifiant le Code de la route,

Vu le décret n°2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale,

Exposé des motifs :

Suite à la concertation entre les maires de Saint-Florentin, Beugnon, Chailley, Cheu, Germigny, Neuvy-sautour, Turny, Vergigny et Héry pour mutualiser le service de Police Municipale afin de les aider dans leur mission et de réaliser une continuité de service public dans les différentes communes.

Il est décidé de mettre en place une convention de mutualisation de la police municipale de Saint-Florentin avec le recrutement de 2 agents supplémentaires et l'investissement d'un véhicule sérigraphié.

Contenu de la proposition :

Les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, peuvent effectivement avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. L'objectif est alors de permettre une continuité des missions de sécurité et de prévention sur un territoire élargi et ainsi améliorer la qualité du service public rendu à la population.

La convention portant mise à disposition des agents de Police Municipale de Saint-Florentin et le recrutement de 2 agents supplémentaires ainsi qu'un véhicule sérigraphié.

Celle-ci sera effective dès le recrutement des deux agents supplémentaires.

Elle décrit notamment l'organisation envisagée, les missions devant être assurées et rappelle que les agents, lorsqu'ils interviennent sur le territoire d'une commune, sont placés sous l'autorité du maire de celle-ci.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans. Elle peut être modifiée à tout moment, par avenant afin de prendre en compte les évolutions nécessaires au service.

Elle est revue par délibération par toutes les communes 6 mois avant le terme des 3 ans.

La convention définit les modalités de participation financière des communes et prévoit la fixation d'un forfait horaire spécifique à chaque commune qui pourra être revu.

Un bilan annuel sera réalisé par le chef de Service de Police Municipale.

A ce jour, les communes sollicitantes sont :

Beugnon avec un forfait de 2h semaine,
 Chailley, avec un forfait de 2 h semaine
 Cheu, avec un forfait de 5 h semaine
 Germigny, avec un forfait de 4 h semaine
 Neuvy-sautour, avec un forfait de 3h semaine
 Turny avec un forfait de 4 h semaine
 Vergigny, avec un forfait de 5 h semaine
 Saint-Florentin, avec un forfait de 7h semaine
 Héry, avec un forfait de 3 h par semaine

Une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale doit être mise à jour et signée de l'ensemble des maires des communes composant la police pluri communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (M. GEFFROY)

- **AUTORISE** le maire ou son remplaçant à signer la convention de mutualisation des agents de police municipale de Saint-Florentin et leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale

- **AUTORISE** le maire ou son remplaçant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Mme le maire rappelle que la mutualisation est possible uniquement si une continuité de territoire existe ce qui est le cas puisque la commune de Vergigny, limitrophe avec Héry par les Baudières, adhère à la convention.

Le coût estimé du service est de 2500€ par an et par heure.

M. BELARGENT, suite à une réunion organisée par la gendarmerie de Seignelay, informe les élus d'une proposition de la mise en place du dispositif « Vigilance citoyenne ». Une réflexion pourra être menée après la mise en place de la police municipale.

3 – PERSONNEL

Ratio promus-promouvables

Délibération n° DEL2018/8 : Avancement. Fixation du taux de promotion.

Vu l'avis du comité technique du 29 janvier 2017,
 Mme le maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :
 Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit «ratio promus-promouvables», est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

1. D'adopter les ratios suivants:

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
rédacteur	Rédacteur principal de 2nde classe	100 %

2. D'autoriser Mme le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

4 – ANIMATIONS

M. ROUSSELLE prend la parole

Inauguration du cabinet médical, de la place de l'Eglise, rue Charles Rolland, bibliothèque, complexe périscolaire - Vendredi 6 avril à 17h30

Suite à l'inauguration, un verre d'honneur sera offert dans les locaux de la nouvelle cantine.

Sortie Théâtre – 3 février

23 personnes ont été enchantées par ce spectacle et par la visite du Théâtre. Plusieurs participants ont demandé si une nouvelle sortie était programmée. A prévoir dans le courant de l'automne.

Animations des vacances de Février

Patinoire : 38 enfants ont participé à la sortie. Remerciements à M. BELARGENT, Mme ROLLET, aux parents et grands-parents qui ont assuré l'encadrement des jeunes.

Récompenses décors de Noël – 23 février

M. et Mme VERRIER sont les grands vainqueurs de ce concours. Au total, 45 lauréats ont été récompensés.

Les élus encouragent les habitants dans leurs efforts de décoration en prenant en compte les économies d'énergie.

Remerciements aux agents des services techniques pour la pose et dépose des illuminations mais aussi aux élus pour les décors naturels aux entrées et à l'intérieur du village.

Repas de printemps – dimanche 15 avril

Les personnes de 70 ans et plus recevront leur invitation courant mars.

Animations des vacances de Pâques (du 9 au 20 avril)

Bowling

2 sorties poney (grands et petits)

14 juillet

Sans réponse des associations, malgré l'appel aux volontaires pour la tenue du stand buvette/restauration, il est décidé de solliciter de nouveau la section Up and Down.

Nouvelle association

Les membres de la nouvelle association « Animations d'Héry » se sont présentés. Ils souhaitent maintenir la foire d'automne en privilégiant l'artisanat local particulièrement. Les élus espèrent que de nouveaux bénévoles adhèrent au bureau qui vient d'être

composé. Mme le maire souhaite que les associations continuent d'être représentées lors de cette manifestation ce qui est confirmée par Mme la présidente.

Festival du P'tit Louis – samedi 25 août

La programmation est arrêtée : Tyl'in – Petite Musique – Maltavern et une surprise locale

Une réunion sera fixée pour peaufiner l'organisation de la manifestation.

Visite d'un parc éolien – samedi 31 mars

La visite d'un parc éolien est prévue le samedi 31 mars. Cette visite est ouverte à toutes les personnes intéressées dans la limite de 20 places. Contact auprès de la mairie.

5 - TRAVAUX

Réhabilitation de l'Eglise – Maitrise d'œuvre – consultation et demande de subventions

Délibération n° DEL2018/9 : Réhabilitation de l'Eglise St Louis – consultation pour la maitrise d'œuvre et demande de subventions

L'architecte chargé du diagnostic de l'édifice a terminé sa mission. L'état du bâtiment tant au niveau structurel qu'au niveau sanitaire est établi et la liste des travaux devant être menés est désormais connue.

L'estimation chiffrée de la réhabilitation de l'Eglise St Louis s'élève aux environs de 1 700 000 € HT. Tous ces travaux seront évidemment réalisés en plusieurs tranches et ce sur plusieurs années.

Il convient désormais de lancer la consultation pour choisir un bureau d'études qui aura en charge la maitrise d'œuvre de ce chantier. La Direction Régionale des Affaires Culturelles sera associée dès le départ à ce projet de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le maire à lancer la consultation de la maitrise d'œuvre liée à la réhabilitation de l'Eglise St Louis.

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC, de la Fondation du Patrimoine, de la Sauvegarde des Arts Français, du Conseil Départemental, ...

Mme PARET fait remarquer que l'architecte chargé du diagnostic, M. LEYNET, a rendu un rapport très précis des travaux à réaliser ainsi que leur priorité. Il a également donné des pistes de financements potentiels.

Mme CHATELAIN a pris contact avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) dans le but de travailler sur la requalification du site environnant de l'édifice le 4 avril.

Travaux de voirie par la CCSA – programmation 2018

Pour information, la communauté de communes programme des travaux sur la voirie en 2018. Chaque commune retenue dans le programme aura à sa charge 15% des travaux liés à la chaussée. Les travaux annexes (trottoirs, caniveaux, eaux pluviales) sont à la charge exclusivement de la commune.

Travaux 2017 (réalisation avril 2018) : **7 300 € pour la commune**

- Chemin le long des tennis
- Chemin de Chablis
- Allée du Trou Bourreau (en partie)
- Chemin d'accès au 59 rue du Tartre

Travaux 2018 : **18 000 € pour la commune**

- Rue Chenot
- Rue de l'Eglise
- Chemin de la Fontaine à Jean Renault
- Chemin de St Edme
- Chemin de la Chapelotte

Rue Philipponne : étude du projet en 2018 (à charge totale de la commune : non chiffrée)

6 - URBANISME

Rétrocession parcelle rue Philipponne – réseau d'eaux pluviales

Délibération n° DEL2018/10 : Rétrocession parcelle rue Philipponne – réseau d'eaux pluviales

Lors du bornage divisant la parcelle appartenant à M. MADELIN Claude située à l'angle de la rue Philipponne et de la Grande Rue, il a été convenu avec le propriétaire de délimiter une parcelle de 10 m² où est enterré le réseau d'eaux pluviales.

Afin d'éviter toute servitude chez le particulier, la commune souhaite récupérer cette parcelle AK 397.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la rétrocession de la parcelle appartenant à M. MADELIN à l'euro symbolique

AUTORISE le maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier

DIT que les frais de notaire et le dédommagement des frais de bornage (3 bornes) seront à charge de la commune.

7 - ENVIRONNEMENT

Plan de Prévention des Risques Inondations

Délibération n° DEL2018/11 : Plan de Prévention des Risques Inondation - validation

Dans le cadre de la procédure liée à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) et menée par la DDT, il est demandé aux communes concernées de donner leur avis sur le dossier.

Pour rappel, ce PPRI a été élaboré en concertation avec les collectivités concernées, les services associés (comités de pilotage, entretien individuel) et avec le public (réunions publiques, registre d'expression, plaquettes d'information...).

Sur le territoire d'Héry, la zone principalement impactée par les risques d'inondations est celle située aux abords du Serein (usine Davey Bickford, prairie, champs) – voir plan affiché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

EMET un avis favorable sur le Plan de Prévention des Risques Inondations.

8 – QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Rentrée scolaire 2018/2019

Mme le maire informe le conseil que l'école d'Héry est concernée par une fermeture de classe à la rentrée. Malgré les mouvements de population liés aux acquisitions immobilières ou aux locations.

Concernant le transfert des enfants d'Héry sur le collège de St Florentin, M. ANDRE, conseiller départemental, n'a pas, à ce jour, apporté d'information complémentaire depuis la réunion avec les parents d'élèves.

Mme le maire fait lecture de la carte postale des CM2 partis en classe de neige en Isère.

Délinquance

Durant les vacances, plusieurs actes de délinquance ont été recensés notamment autour de l'Eglise et stand de tir (dégradation du grillage, du panneau « stand de tir ») ainsi que des tentatives d'intrusion dans le bâtiment.

Par ailleurs, des rassemblements le soir comme en journée ont été constatés sur le mail.

La pose de caméras est envisagée dans ce secteur.

Quelques exploits de jeunes d'Héry

Vincent BOURCEY a participé au 4L Trophée sponsorisé par des artisans de la commune.

Manon HUBERT-CHATELAIN a participé au Raid Fugain en Martinique.

Dates à retenir

Mardi 27 février Commission des finances (18h30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 26 février 2018

année	n° ordre	objet
2018	DEL7	Convention de mutualisation police municipale de St Florentin
2018	DEL8	Ratio promus-promouvables
2018	DEL9	Réhabilitation Eglise - consultation maitrise d'œuvre et demande de subventions
2018	DEL10	Rétrocession parcelle rue Philipponne - réseau d'eaux pluviales
2018	DEL11	Validation Plan de Prévention des Risques Inondations

SIGNATURES

Nom	Présent	Absent	Pouvoir à	Signature
Chantal CHARBONNIER	X			
Jack POTHERAT	X			
Christine PARET	X			
Patrick ROUSSELLE	X			
Marie-Claude SAMPIC	X			
Annick ROLLET	X			
Bernard BELARGENT	X			
Guy GAVILLON		X	A ROLLET	
Marie-Christine CHATELAIN	X			
Pascale SIMON		X	C. CHARBONNIER	
Alain MUZIOT	X			
Corinne CORNELIS		X	P. ROUSSELLE	
Sylvie DELCROIX	X			
Nathalie VINCENT	X			
Philippe MERCIER		X	M. GEFFROY	
Virginie LOWYCK	X			
Michel GEFFROY	X			